

Utilisation et vérification journalière des échafaudages de pied & utilisation des EPI contre les chutes de hauteur – ECS6.5

Durée

1 jour (7 heures)

Salle : 3H30 – Pratique : 3H30

Public et Prérequis

Public : Toute personne ayant à utiliser des échafaudages de pied déjà montés

Prérequis : Aptitude médicale aux travaux en hauteur. Pas de restriction au port de charges. Compréhension de la langue française nécessaire à l'exercice de la fonction

Objectif

- ▶ Utiliser les échafaudages de pied dans les conditions optimales de travail et de sécurité et en conformité avec la réglementation et la recommandation R408 de la CNAM TS
- ▶ Utiliser les EPI contre les chutes de hauteur en cas d'interruption de la protection collective

Méthode pédagogique

Les exposés sur la réglementation et les caractéristiques du matériel d'échafaudage et EPI contre les chutes de hauteur mis à disposition, sont suivis d'exercices pratiques dans les conditions réelles d'utilisation

Contenu

- ▶ Les règles et principes fondamentaux du travail en hauteur
- ▶ Les dispositifs de protection collective contre les chutes de hauteur :
 - Garde-corps
 - Dispositifs de recueil
- ▶ La notice de montage du fabricant de l'échafaudage :
 - Configurations prévues
 - Instructions de maintenance et d'utilisation
- ▶ Les conditions d'utilisation des échafaudages de pied :
 - Vérification journalière de l'état de conservation
 - Accès et circulation en sécurité
 - Respect des limites de charges
 - Maintenance de l'échafaudage en sécurité
 - Prise en compte de la co-activité sur le chantier
 - Signalement des situations dangereuses
- ▶ Les mesures compensatoires en cas d'interruption de la protection collective : recours aux EPI
- ▶ L'utilisation des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur :
 - Les harnais d'antichute
 - Les systèmes de liaison antichute
 - Les longes et connecteurs
 - Les absorbeurs d'énergie

Evaluation des acquis

L'acquisition des consignes d'utilisation des échafaudages de pied, ainsi que le respect de celles-ci sont vérifiées par une évaluation des savoir-faire lors des séquences pratiques et une évaluation des connaissances par QCM

Une Attestation de Formation Professionnelle est délivrée aux stagiaires ayant satisfait aux tests.

Particularités

- En intra-entreprise : un échafaudage de pied en configuration de chantier est mis à disposition par l'entreprise, il est indispensable à la partie pratique du contrôle.
- Effectif : 8 participants maximum
- Cette formation intègre les prescriptions de la recommandation R408 de la CNAM TS du 10/06/2004